

MAPA-2026-05- CdEspaces

REGLEMENT DE CONSULTATION

TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITE DU PARKING ET DE L'ATELIER MAQUETTE

Mai 2026

1. OBJET DE LA CONSULTATION

Le présent règlement de consultation a pour objet de définir les règles de la procédure de mise en concurrence pour le marché de travaux relatifs aux travaux de mise en conformité du parking intérieur et de l'atelier maquette du site ENSAPE. L'objectif est d'assurer la mise aux normes de sécurité, la protection des locaux sensibles, et une organisation fonctionnelle des espaces intérieurs et extérieurs du site.

Le présent marché est décomposé en 3 lots techniques distincts

1. Lots architecturaux
2. Lot CVC
3. Lot Electricité

Les candidats peuvent répondre à un ou plusieurs lots.

Les prestations comprennent notamment :

- Création d'un sas sécurisé entre le parking et l'atelier maquette,
- Installation d'une porte de séparation entre le parking, le sas et l'atelier maquette,
- Réaménagement de l'atelier maquette : création de 3 espaces distincts
- Création d'un local de stockage dans le parking
- Vérification de la conformité sécurité incendie et électrique de l'installation des bornes de recharge pour véhicules électriques (IRVE)
- Mise en conformité de l'installation électrique de l'atelier maquette

Le marché comporte des obligations environnementales au titre du **label DDRS** : tri, traçabilité, réemploi, réduction des nuisances, intégration dans un PGEC.

Le pouvoir adjudicateur indique que le budget prévisionnel alloué à l'opération est estimé à **150 000 € HT**. Ce montant est donné à **titre indicatif** et **n'a pas valeur contractuelle**. Il a pour seul objectif d'aider les candidats à apprécier l'ampleur des prestations attendues.

2. MODALITES DE REMISE DES CANDIDATURES ET OFFRES

2.1 Modalité :

La procédure retenue pour la passation de ce marché public de travaux est un marché à procédure adaptée (MAPA) soumis aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1, R. 2123-4 à R. 2123-6 du Code de la commande publique.

2.2 Contenu du dossier de consultation des entreprises:

Le DCE comprend les pièces suivantes :

- Le présent Règlement de Consultation (RC)
- L'Acte d'Engagement (AE)
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)
- Les Cahiers des Clauses Techniques Particulières (CCTP) des lots architecturaux, CVC et électricité et ses annexes
- La Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF) de chacun des lots
- Le calendrier prévisionnel d'exécution

- Notice de sécurité incendie (à titre informatif)
- Notice d'accessibilité (à titre informatif)

Les notices de sécurité et d'accessibilité sont fournies à titre informatif afin d'éclairer les candidats sur le contexte réglementaire du projet.

Elles ne se substituent pas aux pièces contractuelles du marché.

2.3 Forme et transmission

Les offres seront transmises sous format dématérialisé, signées, et déposées sur la plateforme indiquée dans l'avis de marché, avant la date limite de remise des offres.

Conformément aux dispositions à l'article R 2132-7 du code de la commande publique, il convient que l'ensemble des communications et échanges s'effectuent de manière dématérialisée. Les plis papiers reçus seront considérés comme irréguliers au regard de l'article L3124-3 du code de la commande publique.

2.4 Modalités de remise des plis (procédure dématérialisée)

Les candidatures et les offres doivent obligatoirement être transmises **par voie électronique** via le profil d'acheteur de l'ENSA Paris Est accessible à l'adresse suivante : sur la plateforme des achats de l'Etat (PLACE) : <https://www.marches-publics.gouv.fr>.

Aucun envoi sur support papier, ni transmission par courriel, ne sera accepté.

Le pli électronique comprendra obligatoirement :

Pièces administratives

- Lettre de candidature (formulaire DC1) et déclaration du candidat (DC2) ou équivalents ;
- Extrait Kbis ou équivalent ;
- Attestations fiscales et sociales à jour notamment afin de démontrer qu'il ne rentre pas dans les interdictions de soumissionner obligatoires et générales listées aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 du Code de la commande publique, les documents prévus aux articles R. 2143-5 à R. 2143-10 et R. 2143-16 du Code de la commande publique ;
- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire ;
- Attestation d'assurance RC + décennale ;
- DC4 si sous-traitance

Pièces techniques et financières

- Références et expériences similaires ;
- Acte d'engagement complété et signé
- DPGF : pour chaque lot auquel il soumissionne, le candidat devra remettre une Décomposition du Prix Global et Forfaitaire dûment complétée.

Les prix proposés par les candidats sont réputés comprendre l'ensemble des prestations nécessaires à la parfaite réalisation des ouvrages relevant de leur lot, y compris les percements, traversées, reprises, rebouchages, traitements d'étanchéité et finitions associés aux interventions sur les ouvrages existants.

- Mémoire technique : pour chaque lot auquel il soumissionne, le candidat devra remettre un mémoire technique spécifique au lot concerné

Le mémoire technique devra permettre d'apprécier de manière précise la capacité du candidat à réaliser les travaux demandés avec une attention particulière concernant leur réalisation en site occupé. Il comprendra a minima les éléments suivants :

1. Organisation du chantier – moyens humains et matériels et planning - sécurité

- composition de l'équipe dédiée au chantier, qualifications et expériences des intervenants,

- moyens matériels mobilisés
- modalités d'accès au site, zones de stockage, circulation des engins, gestion des livraisons.
- un **planning détaillé** des travaux (phasage, chemin critique, durées par zone),
- les modalités de coordination avec l'activité de l'école (cours, examens, périodes sensibles),
- les mesures de protection des salariés du candidats et des publics de l'établissements (personnel, étudiants, visiteurs)

2. Méthodologie d'exécution

- Pour le lot auquel il répond, le candidat décrira la méthodologie technique proposée pour la réalisation des travaux, en précisant les principes de mise en œuvre retenus, l'enchaînement des interventions et les dispositions prévues pour assurer la conformité réglementaire des ouvrages et devra présenter notamment :
- la description détaillée des procédés de dépose, démolition partielle et préparation des supports existants,
- les techniques de réalisation des percements, ouvertures, traversées de parois, façades ou planchers, ainsi que les modalités de reprise et de finition des ouvrages existants,
- les principes de mise en œuvre des installations techniques (réseaux de ventilation, équipements électriques, tableaux, alimentations spécifiques),
- les dispositions prévues pour assurer le maintien du compartimentage coupe-feu et le traitement des points singuliers (traversées, clapets coupe-feu, gaines, réservations),
- les modalités de réalisation des essais, réglages, équilibrages et mises en service des installations relevant du lot,
- les mesures de contrôle qualité interne prévues (autocontrôles, vérifications, transmission des procès-verbaux).
- Les titulaires des lots techniques devront intégrer dans leurs prestations les adaptations nécessaires liées à la sécurité incendie (notamment mise en œuvre des clapets coupe-feu et traitement du compartimentage, essais et vérifications)

Gestion DDRS – Plan de Gestion Environnementale et traçabilité des déchets

Le candidat devra présenter :

- les actions prévues pour réduire les nuisances (bruit, poussière, transports),
- le schéma de tri, collecte et évacuation des déchets,
- les installations de traitement et filières agréées envisagées,
- les moyens de traçabilité (bordereaux, registres, reporting),
- les actions de sensibilisation du personnel au DDRS,
- l'utilisation éventuelle de matériaux recyclés ou réemployés,
- les dispositions sociales en vigueur au sein de l'entreprise candidate (égalité professionnelle, maintien dans l'emploi, insertion des personnes éloignées de l'emploi...).
- Planning d'exécution et moyens matériels
- Schéma simplifié de gestion des déchets
- Notice environnementale (DDRS, nuisances, propreté, protections site)

Ce point est particulièrement important dans les critères d'analyse de l'école qui est labellisée depuis septembre 2025.

Toute offre incomplète pourra être déclarée irrégulière.

Le dépôt doit être réalisé impérativement avant la **date et l'heure limites de réception des offres** indiquées dans l'avis de marché.

Tout pli électronique reçu après cette échéance sera rejeté.

L'acheteur public se réserve le droit de demander aux candidats de compléter ou régulariser leur dossier dans les conditions prévues par le Code de la commande publique.

Conformément aux dispositions des articles L8221-3, L8221-5 et L8222-1 du Code du travail sur le travail dissimulé, le titulaire s'engage à s'acquitter de ses obligations en matière de travail dissimulé au regard des articles susvisés et produira à l'ENSA, tous les six mois à compter de la notification du présent marché, les documents visés aux articles D. 8222-5 et - 7 du Code du travail.

Par ailleurs, le candidat peut présenter sa candidature sous la forme d'un DUME (document unique de marché européen) électronique, établi conformément au modèle fixé par le règlement de la Commission européenne établissant le formulaire type (en lieu et place des documents mentionnés au 3.2.1).

Le DUME doit être rédigé en français.

3. VARIANTES

Les variantes ne sont **pas autorisées**.

4. CRITERES D'ATTRIBUTION

Les offres seront appréciées selon les critères suivants (pondération indicative — modifiable par le pouvoir adjudicateur) :

1. Valeur technique et qualité du mémoire technique — **30%**.
2. Prix — **50 %**.
3. Engagements RSE et développement durable en lien avec l'objet de l'accord cadre et adapté à l'Ensa — **20 %**.

5. CRITERES ELIMINATOIRES

L'offre pourra être rejetée dans les cas suivants :

Offre incomplète

- absence d'une pièce obligatoire exigée dans le règlement de consultation (Acte d'engagement, DPGF, mémoire technique, attestations d'assurances, etc.),
- absence de signature ou d'engagement formel de l'entreprise.

Non-conformité aux prescriptions essentielles du marché

- non-respect d'une exigence technique majeure du CCTP (ex. absence de garantie décennale, absence de solution d'étanchéité, impossibilité d'assurer la sécurité du chantier ou la continuité d'accès au site),

non-prise en compte du site occupé, du tri des déchets ou de la remise en état en fin de travaux.

Offre manifestation anormale ou incohérente

- prix anormalement bas ou manifestation sous-évalué,
- incohérence grave entre prix et moyens annoncés (effectifs, planning irréaliste, absence de matériel indispensable),

- proposition techniquement insuffisante ou incompatible avec les règles de l'art du métier.

Non-respect des obligations essentielles en matière de DD&RS

Le marché comportant des exigences environnementales définies comme essentielles (tri et traçabilité des déchets, évacuation en filières agréées, limitation des nuisances, remise en état des zones), toute offre ne démontrant pas sa capacité à les respecter de manière opérationnelle pourra être déclarée irrégulière et écartée.

6. VISITE / QUESTIONS TECHNIQUES

Les candidats peuvent adresser leurs questions écrites à contact.marchespublics@paris-est.archi.fr ; les éventuelles réponses ou précisions seront adressées par écrit à l'ensemble des candidats (questions/réponses jointes au dossier).

Une visite du site est organisée afin de permettre aux candidats de prendre connaissance des lieux et des contraintes d'intervention.

Cette visite est obligatoire.

Deux créneaux sont proposés :

- le 12 mai 2026 à 11H
- le 18 mai 2026 à 10H

Les candidats devront s'inscrire préalablement via la plateforme PLACE ou par mail auprès du maître d'ouvrage.

Une attestation de visite sera remise à l'issue de la visite et devra être jointe à l'offre.

A défaut, l'offre pourra être déclarée irrégulière.

Cette visite a pour objet de permettre aux candidats de prendre connaissance des locaux concernés par les travaux (parking en sous-sol, atelier maquette, locaux de stockage), des conditions d'accès et d'intervention, des emplacements possibles pour les installations de chantier et le stockage des matériaux, ainsi que des contraintes liées à la réalisation des travaux en site occupé et en établissement recevant du public.

Les candidats sont invités à vérifier par eux-mêmes les conditions d'accès, de sécurité et de faisabilité des travaux. Aucune réclamation ultérieure fondée sur une connaissance insuffisante des lieux ne sera admise.

7. MODALITES D'ANALYSE DES OFFRES

- Vérification de la recevabilité administrative et juridique.
- Analyse technique (conformité au CCTP et qualité du mémoire).
- Analyse financière.
- Classement et choix de l'offre économiquement la plus avantageuse selon les critères énumérés dans l'article 4.

8. NEGOCIATION

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité :

- de négocier avec un ou plusieurs candidats,
- ou d'attribuer le marché **sans négociation**, conformément à l'article R2123-5 du Code de la Commande Publique.

La négociation pourra porter sur le prix, le planning, la méthodologie et les améliorations techniques.

9. NOTIFICATION ET SIGNATURE

Le marché sera notifié au candidat retenu par voie dématérialisée via le profil d'acheteur (PLACE). La notification du marché ne vaut pas ordre de service de démarrage des prestations.

Le démarrage des travaux interviendra à la date fixée par ordre de service, prévisionnellement le 29 juin 2026.

Les autres candidats seront informés du résultat de la procédure dans les conditions prévues par le Code de la commande publique.

Le cas échéant, la signature des pièces contractuelles pourra être réalisée de manière électronique.

10. CONDITIONS D'EXECUTION

Les obligations d'exécution sont définies dans le **CCTP et le CCAP**, notamment :

- site occupé,
- chantier propre, silencieux et sécurisé,
- traitement des déchets et traçabilité,
- PGEC et obligations environnementales DDRS.

Chaque titulaire remettra, préalablement à la réception des travaux, un Dossier des Ouvrages Exécutés (DOE) complet comprenant notamment les plans de récolement, notes de calcul, notices d'exploitation, procès-verbaux d'essais et de mise en service des installations réalisées ou modifiées.

11. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les candidats peuvent demander des renseignements complémentaires par courrier électronique en adressant leur demande par mail via la messagerie sécurisée de la plateforme PLACE.

Une réponse commune sera faite aux candidats inscrits sur la plateforme.

12. CONFIDENTIALITE

Les informations fournies par les candidats seront traitées confidentiellement par le pouvoir adjudicateur, sous réserve des obligations légales relatives à la transparence et à la publicité des marchés publics.

13. PUBLICITE DE LA CONSULTATION

La présente consultation, objet du présent règlement, fait l'objet d'une publicité conformément aux dispositions du Code de la commande publique.

L'avis de publicité correspondant a été publié au **Bulletin officiel des annonces des marchés publics (BOAMP)** sous la référence **idweb : 26-44931**.

ARTICLE 14 : VOIES DE RECOURS

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Melun
43, rue du Général de Gaulle
Case postale n° 8630
77008 Melun Cedex

tél. : 01 60 56 66 30

fax : 01 60 56 66 10

fax : 01 64 09 05 39 (Greffes des urgences)

fax : 01 60 56 66 50 (Greffes des référés)

<http://melun.tribunal-administratif.fr>

Des renseignements concernant l'introduction des recours peuvent être obtenus auprès de cette même instance.